

joies de notre Mère, les fleurs que vous déposerez à ses pieds n'en auront que plus de parfum, les bénédictions maternelles n'en seront que plus larges, et les indulgences n'en seront que mieux gagnées.

Delle P. B. à M. — Pour les Tertiaires, la communion est-elle requise pour chaque absolution générale ?

— Oui, sauf le vendredi et le samedi saint. La même communion suffira pour plusieurs absolutions tombant le même jour. La confession de tous les huit jours suffit.

Ibidem. — Nos malades jouissent-ils de privilèges spéciaux pour recevoir l'absolution générale ou pour gagner des indulgences dont ils ne peuvent remplir les conditions ?

— Oui, pourvu que ce soient des infirmes habituels ou qu'ils soient atteints d'une maladie chronique, leur confesseur pourra leur commuer en d'autres œuvres qu'ils puissent accomplir, les communions et les visites qu'ils ne peuvent faire. De même ils pourront recevoir l'absolution générale tous les jours de fête de précepte qui se rencontrent dans l'octave du jour où elle est accordée.

Ibidem. — La confession sacramentelle est-elle toujours de rigueur, lorsqu'on veut recevoir l'absolution générale au confessionnal ?

— Oui, cette condition est formellement exprimée dans la concession de cet avantage.

T. en S. F. Plusieurs de nos Sœurs sont complètement déroutées depuis qu'on parle de plusieurs absolutions générales accordées le même jour. Elles se sont adressées à moi, croyant trouver un peu de lumière. Mais ma science ne serait là-dessus que la science de la nuit enseignée à une autre nuit.

— La nuit n'est pas si difficile à dissiper que vous pensez. Il est bien vrai qu'à certains jours vous avez droit à deux absolutions générales ayant chacune sa formule et ses avantages spirituels bien distincts. Cela arrive lorsque les Franciscains ont droit eux-mêmes à une absolution générale, le même jour où votre Règle vous l'accorde. Depuis que Notre Saint Père vous a fait participer aux richesses spirituelles du premier ordre, vous avez deux droits, ceux que vous donne la règle du Tiers-Ordre, et ceux que vous apporte cette participation, vous êtes tellement riches que votre étonnement s'explique de lui-même. Tâchez de bien utiliser tant de richesses !

Ibidem. — Il suffit de réciter la prière dont vous parlez n'importe où et n'importe quand, devant une image quelconque de Jésus crucifié, un jour de communion, pour gagner l'indulgence plénière de "O bon et très doux Jésus." Mais ayez soin que la formule soit exacte, toutes ne le sont pas.

Ibidem. — En assistant à la messe quotidienne selon le précepte de notre sainte Règle, j'arrive invariablement à l'heure où trois prêtres commencent en même temps le saint Sacrifice. Comme cela ne me demande pas plus de temps, je prétends assister aux trois messes. Suis-je dans l'erreur ?

— S'il s'agit du désir de votre volonté, vous pouvez assister d'une façon générale non-seulement à ces trois messes, mais à toutes celles qui sont célébrées à chaque instant par tout l'univers. S. Léonard renouvelait cette intention tous les matins de sa vie. Elle est très méritoire, mais elle ne donne pas le fruit spécial gagné par l'assistance corporelle à la Ste Messe.